

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12
Ayant donné procuration : 1
Absents excusés : 1
Absents : 2
Exclus : 0

Date de la convocation
23 mai 2023

Date d'affichage
08/06/2023

<u>Objet de la délibération</u>
Cession de matériel : Tracteur Iseki

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 22/2023

Séance du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le trente mai à 18h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents: Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Nathalie PEIRO, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA, Josette PARRENIN, Jean-Marc ETIENNEY, Sylvie ROULLAIS

Etaient absents : Sylvie BICHET et Damien LOCATELLI

Était représentée : Noëlle PEQUIGNOT
Procuration donnée : de Noëlle PEQUIGNOT à Hakima KOCH

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI
Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur ISEKI, propriété de la commune, est devenu hors d'usage, il y a donc lieu de le réformer.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une offre d'achat pour ce bien d'un montant de 1 500 €.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal :

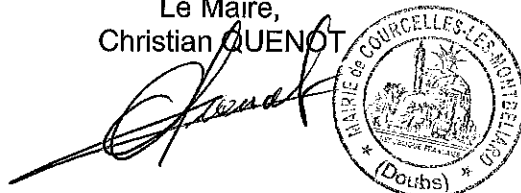
- D'approuver la réforme de ce bien,
- De l'autoriser à procéder à la vente de ce bien pour la somme de 1 500 €,
- D'autoriser Monsieur PERSONENI à établir les documents de vente,
- D'inscrire les recettes de la vente au chapitre 77 du budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'approuver la réforme de ce bien,
- De l'autoriser à procéder à la vente de ce bien pour la somme de 1 500 €,
- D'autoriser Monsieur PERSONENI à établir les documents de vente,
- D'inscrire les recettes de la vente au chapitre 77 du budget 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christian QUENOT



COMMUNICATIF

29 JUN 2023

MONTBELIARD

Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/préfecture
le
et publication ou notification